Fédération Solidaires Union syndicale SUD commerces & services

SUD Commerces et Services
Rhône Alpes Auvergne
125 rue Garibaldi 69006 LYON
Tel : 09 60 00 15 06

PROCÈS IKEA / LA PAROLE AUX VICTIMES

le 25 mars 2021

5ème jour d'audience

Le premier jour de la deuxième semaine d'audience Ikea était consacré aux plaidoiries des parties civiles : c'est plus d'une dizaine d'avocat-es qui se sont succédé à la barre, représentant aussi bien la totalité des syndicats implantés dans l'entreprise (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, SCID, SUD-Solidaires et UNSA), par l'intermédiaire de plusieurs de leurs structures locales, de branches voire nationales, que des dizaines de salarié-es et ex-salarié-es de l'entreprise, pour la plupart syndiqués mais pas exclusivement.

Pour les organisations syndicales, il s'agit de faire reconnaître l'atteinte à la profession qu'elle représente, de rappeler que toute collecte de données doit être consentie par le salarié, proportionnelle au but recherché qui ne peut être illégal et encore moins viser à entraver la liberté syndicale et de grève. C'est aussi des histoires de vies brisées par les méthodes inquisitrices d'Ikea, qui ont engendré chez le personnel dont la vie privée a été violée dépression, cancer voire tentative de suicide, qui ont été exposées.

On sera donc guère étonné que des demandes d'indemnisation à la hauteur du préjudice subi, s'élevant parfois jusqu'à un million d'euros pour les syndicats et des centaines de milliers pour les salarié-es les plus exposés à ces pratiques détestables, ont été faites.

Face à ce naufrage juridique et moral, seul l'ancien responsable de la sécurité, cheville ouvrière du système de surveillance mis en place dans l'entreprise de 2001 à 2012 dans chacun de sa trentaine de magasins comptant plus de 10.000 salarié-es et ce dès le recrutement, reconnaît pour le moment ses torts. La société, en tant que personne morale, tout comme ses ex-dirigeant-es et les responsables des officines en charge du sale boulot continuent eux à être dans la dénégation.

Un grand absent au procès, c'est l'institution policière dont il ressort du dossier que plusieurs de ses membres ont étroitement contribué à alimenter ce système, à commencer en informations sensibles, d'où la demande des parties civiles d'un supplément d'enquête et d'élargissement des poursuites au chef de recel (il est question de pratiques qui se sont étalées sur plus de dix ans).

En demandant une condamnation exemplaire, il s'agit d'envoyer un message clair aux employeurs indélicats ou tentés par de tels procédés, qui ont encore gagné en intensité avec l'essor des réseaux sociaux contrebalancé certes par la mise en place du RGPD, là où « Big Brokea » pensait surveiller son effectif en toute impunité.